

Le modèle de marché doit évoluer afin d'en préserver les avantages pour les consommateurs

Bruxelles, le 29 janvier 2016

Le marché libéralisé de l'énergie a généré de nombreux bénéfices pour les clients ces dernières années. Les prix de l'électricité ont baissé et continuent à baisser fortement. La qualité des services a fortement progressé et les fournisseurs offrent de nouveaux services pour améliorer le confort des clients. Une étude d'Accenture montre que les proportions des différentes composantes de la facture d'électricité (énergie, coûts de transport et de distribution, taxes et prélèvements, obligations service public,...) ont drastiquement changé ces dernières années. Cette évolution démontre que, plus de 10 ans après son entrée en vigueur, le modèle de marché actuel doit être amélioré et rééquilibré.

Un marché concurrentiel et des clients satisfaits

L'étude Accenture constate que le consommateur belge dispose d'un large choix. Avec un taux de rotation de clientèle de 15% la Belgique fait partie du peloton de tête en Europe. Les prix au détail ont baissés davantage que les prix sur les marchés de gros. Les clients sont satisfaits des services de leurs fournisseurs, comme le confirme la nette diminution du nombre de plaintes auprès du médiateur fédéral pour l'énergie.

La facture intégrée d'énergie, la solution la plus économique pour le client

Les fournisseurs perçoivent, via une facture unique, la rémunération de l'énergie qu'ils fournissent, mais ils perçoivent également les tarifs de réseaux (y inclus les obligations de service public qui y sont intégrées) ainsi que les taxes et prélèvements qu'ils reversent respectivement aux gestionnaires de réseaux et aux pouvoirs publics. L'étude Accenture confirme l'avantage de la facture unique pour le consommateur qui est clairement la solution la moins coûteuse.

Le déséquilibre entre les différents postes de la facture d'énergie accroît les charges et les risques financiers des fournisseurs

Marc Van den Bosch, General Manager de la FEBEG: "Ce modèle efficace de la facture unique doit être conservé au bénéfice des clients. Il a néanmoins évolué de manière inéquitable pour les fournisseurs. Ceux-ci voient la proportion de la composante énergie de la facture diminuer et celle des tarifs de réseaux, taxes et prélèvements constamment augmenter. En 2016, l'énergie ne représente plus que de 24 à 36% de la facture d'électricité suivant la région. Le nombre de changements réglementaires, hors contrôle des fournisseurs, qui impactent la facture ne cesse de croître. Les coûts administratifs et les risques financiers augmentent d'années en années, particulièrement en cas de défaut de paiement par le client. Les coûts administratifs du système et les montants qui restent impayés et sont supportés par les cinq plus grands fournisseurs pour compte de tiers s'élevaient à 204 millions € en 2014».

Comparaison avec les pays voisins et impact sur les fournisseurs et leurs clients

Une comparaison avec les pays voisins effectuée par Accenture montre qu'il y a moyen de réduire les coûts du modèle de marché actuel. Ces risques et charges pèsent sur les résultats financiers cumulés des 5 principaux fournisseurs qui étaient négatifs en 2014. Cela affecte le fonctionnement des fournisseurs et pourrait impacter à terme leurs clients si la situation ne change pas: moins de moyens pour innover, moins de différenciation de prix, moins de concurrence suite à la disparition éventuelle de certains acteurs etc...

Diminuer les coûts et les charges et répartir équitablement les risques: une nécessité pour les fournisseurs qui veulent continuer à investir dans l'innovation et s'inscrire dans la transition énergétique

Marc van den Bosch, General Manager de la FEBEG : «Il faut améliorer le système, si nous voulons continuer à bénéficier des effets positifs de la libéralisation et de la facture intégrée tout en soutenant la transition énergétique. Nous discutons de manière constructive avec toutes les parties concernées afin d'améliorer le système. Nous plaçons pour que toutes les mesures utiles soient envisagées conjointement pour réduire les coûts du modèle de marché et pour répartir équitablement les risques et charges du système entre les acteurs concernés».

A propos de la FEBEG

La FEBEG, Fédération Belge des Entreprises Électriques et Gazières, représente les producteurs d'électricité, les négociants et fournisseurs d'électricité et de gaz, ainsi que les laboratoires de ces secteurs. La FEBEG compte 28 membres effectifs qui emploient globalement près de 7.500 personnes et réalisent un chiffre d'affaires avoisinant les 21,5 milliards d'EUR.

Contacts Presse

Marc Van den Bosch, General Manager et porte-parole de la FEBEG
marc.vandenbosch@febeg.be | +32 2 500 85 80 | +32 497 30 98 79

Stéphane Bocqué, Communication Manager de la FEBEG
stephane.bocque@febeg.be | +32 (0)2 500 85 93 | +32 475 75 19 66